

DECLARATION POLITIQUE DU C7 DU 14 JANVIER 2016

Le Peuple congolais vient de tourner la page de l'année 2015 sur une note d'incertitude et avec beaucoup d'inquiétude quant à l'avenir politique de la République Démocratique du Congo.

En 2016, il est appelé à faire des choix politiques décisifs afin de consolider la paix, la cohésion nationale, la démocratie et la stabilité du pays.

Pour rappel, en effet, le 28 novembre 2011, le Président Joseph Kabila Kabange a été réélu Chef de l'Etat de la République Démocratique du Congo pour un second et dernier mandat de 5 ans qui s'achève le 20 décembre 2016. Conformément à l'article 70 de la Constitution de la République, il ne peut plus briguer un troisième mandat présidentiel.

Comme l'exige notre Constitution à son article 73, le scrutin pour l'élection de son successeur devra être convoqué 90 jours avant le 20 décembre 2016.

A cet effet, le 12 février 2015, la Commission Électorale Nationale Indépendante, CENI, a publié un calendrier électoral global assorti de 23 contraintes législatives, financières, matérielles et administratives majeures dont 16 sous la responsabilité exclusive du Gouvernement de la République.

Cependant, ces préalables à l'organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, municipales et locales, n'ont pas été réalisés par manque de volonté politique dans le chef de la Majorité présidentielle et de son Gouvernement dont la mauvaise foi est devenue, par ailleurs, une évidence pour tout le monde.

A titre illustratif, le Gouvernement n'a pas respecté le plan de décaissement des fonds alloués à la CENI et n'a mis à sa disposition que 43% des ressources prévues pour la période allant d'octobre 2014 à mai 2015 (voir rapport de gestion de la CENI déposé à la session de mars-juin 2015 à l'Assemblée nationale).

En outre, la CENI a été obligée par la Majorité présidentielle de surseoir à l'exécution de son calendrier électoral initial déjà surchargé et de donner priorité à l'élection non prévue des gouverneurs et Vice-gouverneurs provinciaux des 21 nouvelles provinces dont l'installation précipitée et chaotique a fini par embrouiller le processus électoral et

en aggraver le retard. Au demeurant, cette élection n'a même pas eu lieu, le Gouvernement ayant déclaré faussement qu'il ne disposait pas de la modeste somme de 2 millions USD pour ce faire.

Depuis lors, la Majorité présidentielle s'est employée à déstabiliser la CENI et l'a mise au garde-à-vous en plaçant à sa direction des personnes acquises à sa cause. Elle n'offre plus, par conséquent, des garanties suffisantes d'indépendance et d'impartialité à tous les compétiteurs électoraux.

Ainsi, au lieu de procéder automatiquement à l'ajustement conséquent du calendrier électoral, ce dont elle est seule compétente, la CENI a préféré obtempérer aux injonctions de la Majorité présidentielle et a sollicité indûment, en août 2015, l'avis de la Cour constitutionnelle sur la mise en œuvre de ce calendrier dans le seul but de permettre au Gouvernement de bloquer le processus électoral et de mettre toute l'administration territoriale au service de la famille politique du Président Kabila avec la caution de cette Cour.

Cet objectif a été atteint, car celle-ci a rendu un arrêt dans lequel elle a demandé à la CENI d'évaluer le calendrier électoral et lui a enjoint, en violation flagrante aussi bien de la Constitution que de la loi électorale, de n'organiser aucune autre élection avant celle des Gouverneurs et Vice-gouverneurs provinciaux de nouvelles provinces, élection dont la date n'a jamais été fixée. Cet arrêt très controversé a, du reste, entamé la crédibilité de la Cour constitutionnelle dont l'impartialité, en tant que juge suprême notamment du contentieux électoral, est désormais douteuse.

Depuis lors, le processus électoral est délibérément bloqué par la Majorité présidentielle et son Gouvernement qui, en sus de l'asphyxie financière, ne cessent d'interférer sur le travail de la CENI.

Au fond, l'instrumentalisation de la CENI et des principales institutions de la République ainsi que le blocage du processus électoral procèdent d'une stratégie globale conçue et exécutée graduellement par le Président Kabila et ses partisans en vue de conserver à tout prix le pouvoir au mépris de la Constitution et contre la volonté du Peuple congolais.

Pour le G7, la poursuite de la démocratisation et la réussite des prochaines élections exigent de toutes les institutions concernées une volonté politique réelle et des actes de bonne foi qui puissent remettre le processus électoral sur les rails.

Le G7 croit fermement qu'il est possible d'organiser les élections dans les délais constitutionnels.

A cet effet, il invite avec insistance le **Gouvernement de la République** à :

1. Alléger et accélérer les procédures d'acquisition des kits d'enrôlement et du matériel électoral en recourant aux appuis des partenaires extérieurs comme l'Union européenne, qui est disponible et le PNUD qui a fait ses preuves en 2006 dans le cadre des procédures d'urgence, complétées éventuellement par des achats de gré à gré comme en 2011 ;
2. Convenir avec la CENI et les partenaires d'appui un plan de décaissement irrévocable des ressources de l'ordre de 580 millions USD, prévues pour les élections au budget de l'Etat pour l'exercice 2016. Au regard des prévisions des dépenses de la CENI, ce montant est suffisant pour couvrir les charges relatives aux scrutins nationaux et provinciaux ;
3. Recourir à la MONUSCO, comme en 2006 avec la MONUC, pour le déploiement du matériel et du personnel électoral sur base de la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, n°2211 du 26 mars 2011 ;
4. En prévision de l'enrôlement des Congolais de la diaspora, constituer, au premier trimestre de cette année, un fichier consulaire qui servira de base ;

A la **Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI**, dont l'image s'est beaucoup ternie et la crédibilité sérieusement ébranlée dans l'opinion, le G7 demande de cesser de se mêler des débats politiques et de ne plus se soumettre servilement aux injonctions de la Majorité présidentielle, pour se consacrer exclusivement à son travail technique.

A ce sujet, le G7 stigmatise les récentes déclarations du Président de la CENI devant les églises de réveil et à la station de télévision TVSI selon lesquelles, d'une part, la publication du calendrier électoral est subordonnée à la conclusion d'un accord politique dans le cadre du dialogue national (convoqué par le Chef de l'Etat) et, d'autre part, « la CENI est prête à publier un calendrier de glissement ».

En tenant des tels propos qui n'ont aucun fondement légal, le Président de la CENI fait, à l'évidence, le jeu de la Majorité présidentielle dont il reprend publiquement les positions, et viole intentionnellement la Constitution. La CENI est tenue par l'autorité de celle-ci, de la loi électorale et de celle portant son organisation et son fonctionnement. Elle ne peut subordonner l'accomplissement de sa mission constitutionnelle à un quelconque accord politique et n'a aucune compétence de sortir un calendrier électoral de glissement, car celui-ci serait contraire aux textes légaux évoqués ci-dessus.

Le G7 déplore aussi la remise en cause par le Bureau actuel de la CENI du marché d'acquisition des kits électoraux dont l'urgence est indiscutable, pour des motifs peu convaincants. Il est, en effet, inconcevable que le Gouvernement et le Bureau Central de Coordination (BCECO) se soient engagés dans la passation d'un tel marché en l'absence de toute demande préalable de la CENI et en dehors des règles de procédure en la matière. La conséquence logique de l'attitude du nouveau Bureau de la CENI qui prétend lancer un appel d'offre international, sachant bien que cet appel ne pourra aboutir avant 6 mois, est sans doute de retarder davantage et à dessein le processus électoral, ce qui ne peut être accepté par les Congolais, impatients de choisir de nouveaux mandataires politiques dans le cadre des élections prévues en 2016.

Le G7 demande au Bureau de la CENI et à son Président qui vient d'engager des consultations avec les confessions religieuses, de :

1. Convoquer, comme par le passé et dans le plus bref délai, la tripartite Majorité- Opposition-CENI afin d'aplanir les divergences sur les aspects du processus électoral qui le requièrent ;
2. Publier, après cette tripartite, un calendrier électoral consensuel qui respecte les délais constitutionnels, plaçant ainsi les acteurs politiques et sociaux, le Gouvernement de la République et les partenaires extérieurs de la RDC devant leurs responsabilités respectives. De l'avis du G7, ce calendrier devra être structuré comme suit :
 - 1^{er} trimestre 2016 : Acquisition des kits et du matériel d'enrôlement ;
 - 2^{ème} trimestre 2016 : révision du fichier électoral ;
 - 3^{ème} trimestre 2016 : mise à jour du cadre légal, convocation du scrutin et dépôt des candidatures ;

- 4^{ème} trimestre 2016 : élections provinciales, législatives et présidentielle. Ces 3 scrutins peuvent se tenir le même jour.

3. Démarrer sans tarder la révision du fichier électoral sur base des recommandations de la mission d'audit de l'OIF par l'enrôlement de nouveaux majeurs qui n'est pas une question politique. Cette option avait été déjà levée par la CENI elle-même dans le calendrier électoral global publié le 12 février 2015, à la place de la refonte de ce fichier. La révision du fichier électoral est possible dans le délai compatible avec les exigences constitutionnelles (cf. rapport de la mission d'audit de l'OIF). En février 2015 par la CENI a évalué à environ 8 mois la période de réalisation de cette opération (y compris l'achat des kits d'enrôlement additionnels) ;

4. Alléger le calendrier électoral en ne retenant en 2016 que les élections à caractère national et provincial, car celles-ci procèdent d'une contrainte constitutionnelle (constitution art 73, 103 al 1, 197 al 4 et 198 al2) et présentent, en plus, l'avantage de consolider les acquis d'un exercice républicain démocratique déjà entamé.

C'est ici le lieu pour le G7 de réitérer son invitation à la Majorité présidentielle et aux institutions qu'elle mène depuis un certain temps, à faire preuve de réalisme et de responsabilité en acceptant le report à plus tard des élections locales, municipales et urbaines qui relèvent plutôt de la loi électorale (art 118, 175, 183, 193, 199, 209 et 2015), afin de mieux les préparer, d'achever les travaux de délimitation et de stabilisation de la cartographie administrative des entités concernées, ainsi que l'implantation des tribunaux de paix en charge du contentieux électoral des entités de base.

Le G7 est convaincu que si les obstacles politiques, administratifs et financiers sont levés rapidement et que la CENI gère techniquement et de bonne foi les activités opérationnelles, la collecte des données sur le terrain peut se terminer en juin 2016 et le processus peut reprendre son cours normal. Cette tâche incombe d'abord au Gouvernement de la République pour lequel l'organisation régulière des élections démocratiques est une charge constitutionnelle au même titre que la défense nationale, la sécurité des personnes et des biens, la justice, l'administration du territoire national, la prospérité économique du pays et le bien-être social de la population.

Aux partenaires extérieurs de la République Démocratique du Congo, le G7 demande de faire diligence dans la matérialisation des annonces des contributions au processus électoral qu'ils ont faites et de prendre en charge l'acquisition des kits et du matériel

électoral dans le cadre du Projet d'Appui au Cycle Electoral au Congo (PACEC), de manière à enlever tout alibi financier aux tentatives de report à l'infini des élections.

Face aux diverses menaces à la démocratie, à la cohésion nationale et à l'avenir de la RDC, le G7 interpelle la conscience civique et morale de ceux qui dirigent le pays pour le moment afin qu'ils libèrent la démocratie et le processus électoral et créent les conditions de la désignation politique ainsi que de restauration de la confiance mutuelle entre toutes les composantes de la Nation.

La politique actuelle de la Majorité présidentielle et de son Gouvernement consistant à laminer l'Opposition notamment par la création des dissidences artificielles, à confisquer illégalement les médias publics et les biens privés, à restreindre les libertés individuelles et collectives, à organiser les violations des droits de l'Homme, à intimider et à bâillonner les voix discordantes aux thèses du pouvoir, à s'octroyer le monopole de l'organisation des manifestations politiques et à brandir, à longueur de journées, la menace de guerre civile, n'est ni une vertu démocratique, ni une preuve d'une gouvernance à la hauteur des attentes et espérance du Peuple congolais. Bien au contraire, elle ne fait que polluer davantage le climat politique et augmenter la tension au sein de la population. Le G7 demande au Président de la République d'y mettre fin dans l'intérêt de tout le monde, Majorité, Opposition et société civile.

Le G7, plate-forme de l'Opposition, réitère son engagement actif aux côtés des autres forces politiques et sociales au sein du FRONT CITOYEN 2016 dans la lutte pour le respect de la Constitution, l'alternance démocratique et l'organisation des élections libres, transparentes, pluralistes et crédibles en RDC dans les délais constitutionnels.

Kinshasa, le 14 janvier 2016

Pour le G7

Le Président en exercice

Charles Mwando Nsimba

Député national